

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 18

présents : 12

votants : 14

l'An deux mille vingt-quatre

le 08 avril à 17h,

le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : M. CHAULET – Mme GUYONNAUD – M. BELIN – Mme BOFILL – Mme FERRAT – M. GILLES – M. IPSILANTI – Mme LE HE – Mme BRUGNON – M. RAYBAUD – M. FURESTIER – M. EL ATTAR

Absents : Mme CLAVAGUERA – M. VINOLO – M. LAZARD – M. GEVAUDAN

Procuration : Mme OLIVIERI à Mme GUYONNAUD – Mme ESNEE à M. GILLES –

Délibération n°2024 - 32

OBJET : Approbation du budget primitif 2024 – Budget annexe Zone d'activités

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget annexe Zone d'activités, arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 377 353 euros ;
- Dépenses et recettes d'investissement : 465 000 euros.

Le conseil municipal,

Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe Zone d'activité arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.



La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20240408-68_32-DE
Reçu le 17/04/2024